



**N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :**

**2014149951A - 1072**

RC MATERIEL 2

Tél. : 0549337630 - Fax : 0549324744

Courriel : g-parthenay@smacl.fr

Monsieur GUIGNARD MICHEL

9 ROUTE DE LOUVIERS

CAËR

27930 NORMANVILLE

**V/Réf. :**

SINISTRE DU 14/05/2014.

Niort, le 20 mars 2015

Monsieur,

Nous prenons contact avec vous dans le cadre de la gestion du dossier ci-dessus référencé.

Nous sommes surpris par les termes de votre courriel du 18/03/2015.

En effet, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la copie du courrier que nous vous avons adressé à 16 juin 2014, auquel, sauf erreur de notre part, vous n'avez jamais répondu.

Par ailleurs, pour votre parfaite information, nous avons reçu le rapport des services techniques, sans lequel nous ne pouvons pas prendre position, le 2 février 2015, date à laquelle nous vous avons adressé notre courrier de refus de prise en charge.

A cet effet, vous voudrez bien nous préciser à quelle lenteur de nos services vous faites allusion.

En tout état de cause, vous trouverez, en annexe, un ensemble de jurisprudence administrative constante, sur la nécessité de rapporter la preuve d'un lien de causalité entre l'ouvrage public et les dommages. Vous comprendrez bien qu'en l'absence de témoignage, vous ne rapportez pas cette preuve.

Enfin, nous vous confirmons que le sinistre a eu lieu sur l'accotement, endroit où les automobilistes n'ont pas l'autorisation de circuler.

En conséquence, nous maintenons notre position dans le cadre de cette affaire.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente.